



Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le « **Règlement numéro 2024-10 prévoyant des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du C.M. _ Abrogeant et remplaçant le Règlement 2021-07 _** ».

Que le règlement numéro 2024-10 est entré en vigueur le 2 décembre 2024, conformément à la loi ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-10 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 4^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale & Greffière-Trésorière